



CJF BASKET

Règlement du tournoi de basket-ball U12

Samedi 8 & 9 juin 2019

1. Le CJF organise le samedi 8 et dimanche 9 juin 2019 le tournoi de basket Denis GENNEAU s'adressant aux équipes masculines catégorie U12.
2. Le tournoi se déroulera de 9h à 22h, le samedi 8 juin et de 9h à 17h le dimanche 9 juin. L'accueil des équipes se fera à partir de 8h, le samedi et nous accueillerons 16 équipes U12 maximum.
3. Les matchs se dérouleront au gymnase des Jacobins & dans la salle Langlois situés 38 rue du 11 novembre à Fleury les Aubrais. Nous respecterons les horaires et le règlement en vigueur des infrastructures misent à disposition par la municipalité.
4. En ce qui concerne l'arbitrage, nous respecterons les jeunes en formation et bénévoles au sein du club. Il est conseillé aux équipes d'apporter leurs ballons pour l'échauffement et leur jeu de maillots.
5. Il est de la responsabilité de toute association participante de vérifier que ces joueurs sont couverts par une assurance. Le CJF Basket décline toute responsabilité en ce qui concerne le vol ou la détérioration d'effets personnels dans l'enceinte du tournoi (ceci comprenant les véhicules en stationnement).
6. Le tournoi ne pourra être disputé que par des associations régulièrement affiliées à la F.F.B.B. Les joueurs devront être licenciés pour la saison en cours (2018-2019). Les licences seront exigées avant le début du tournoi. Toutes les règles non mentionnées dans le présent règlement sont celles appliquées par le règlement F.F.B.B du championnat U12.
7. Les matchs se dérouleront conformément au règlement sportif. Les fautes d'équipe ne seront pas comptabilisées.
8. Les rencontres se disputeront avec des ballons mini-basket T6 pour la catégorie U12.
9. Les équipes seront composées de 6 joueurs au minimum et de 10 joueurs au maximum avec un effectif fixe en cas de deux équipes d'un même club. Les rencontres se joueront en 4 contre 4.
10. Classement : chaque victoire vaut 3 points, chaque défaite 1 point et le match nul rapportera 2 points. En cas d'égalité, on fera appel au point average particulier. Si cette égalité demeure, on fera appel au point average général puis un nombre de points encaissés. Dans les phases finales, nous ferons appel à une prolongation de 2 minutes puis au panier en or si de nouveau la rencontre se soldait par une égalité.
11. Les récompenses seront de types sportifs et pratiques.
12. Tous les litiges seront réglés par le club organisateur, les décisions seront sans appel. L'organisation se réserve le droit de modifier le fonctionnement du tournoi en fonction de son avancée.
13. Le fait pour un club, une association ou une équipe, de participer à ce tournoi, implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Directeur

SERVICE DE RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE